

LE TREIZE MAI DEUX MIL SEIZE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Jean-Louis MAURY, M. Olivier ROUCHE, M. François VIEILLARD, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATION : M. Claude-Marie REYMOND donne procuration à Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation : 13/05/2016

Nombre de conseillers

Date d'affichage : 29/04/2016

En exercice : 15

Présents : 12

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux sujets :

- convention compteurs Gaspar GRDF et informations sur les compteurs Linky ERDF
- soutien à la commune de Bennecourt

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition

1 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Par délibération en date du 26 mai 2003, le conseil municipal a approuvé le schéma directeur d'assainissement qui prévoyait notamment la construction d'une station d'épuration.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la société HYDRATEC-SETEC, sise immeuble Central Seine, 42/52 quai de la Rapée, 75583 PARIS cedex 12, qui a élaboré le dossier de consultation des entreprises consécutivement à l'octroi du permis de construire.

Cet équipement se situera au lieu-dit « les Riviers » et les grands principes de sa conception sont les suivants :

- réalisation d'une prise de temps sec, au droit de l'actuelle canalisation de rejet en Seine,
- pose d'une conduite gravitaire en bord de Seine,
- construction d'un poste de pompage intégrant une étape de pré-dégrillage grossier,
- réalisation d'une canalisation de refoulement de 1 000 ml environ,
- réalisation d'une plateforme hors crue à la cote 20.50 m NGF et de l'ensemble des sujétions géotechniques associées,
- réalisation des déblais de compensations hydrauliques des crues sur les deux parcelles en amont et en aval du site de la future STEP,
- réalisation des aménagements paysagers et d'intégration à la fois sur le site de la STEP et sur les zones de compensation,
- réalisation des files eau, air et boues de la station d'épuration de 1200 EH,
- réalisation d'une file de prétraitements de type tamisage,
- réalisation d'un traitement biologique de type biodisques et ouvrages associés (ouvrage de répartition),
- réalisation d'un poste eau industrielle pour l'alimentation des différentes zones de traitement,
- réalisation d'un poste toutes eaux,

- réalisation d'un ouvrage de rejet équipé d'un canal Venturi,
- construction de 6 lits plantés de macrophytes rectangulaires,
- mise en place de l'ensemble des équipements d'auto-surveillance,
- mise en place d'un local d'exploitation,
- réseau pluvial, voirie.

La Commune ne peut pas assurer seule le financement de cet équipement et il est impératif qu'elle obtienne des aides financières pour mener cette opération à son terme.

Un contrat de bassin des rus du Roy a été signé pour la période 2012-2016 entre les personnes publiques suivantes :

- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- la Région Ile de France,
- le Département du Val d'Oise,
- le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin,
- le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vallée du Roy,
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Villers-en-Arthies,
- le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Autonome,
- les Communes d'Aincourt, de Chérence, de Saint-Cyr-en-Arthies, de Vétheuil, de Vienne-en-Arthies et de Villers-en-Arthies.

La construction de la station d'épuration de Vétheuil est l'une des plus importantes actions prévues et financées dans le cadre du programme de ce contrat de bassin.

En application de l'article 28 du code des marchés publics, un avis d'appel public d'appel à la candidature a été lancé le 11 mai 2015 dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le site internet du Moniteur des Travaux Publics (Marchés Online) et sur le profil d'acheteur de la Commune (AWS Achat). La date limite de remise des candidatures était fixée au 15 juin 2015. Trois dossiers ont été reçus et émanent de groupements constitués par les entreprises suivantes :

- n°1 : HYDREA, LYONNAISE DES EAUX, ENTREPRISE PINTO SAS, SARC SA, FERARD GILLES, ENTREPRISE DOUCHEZ ;
- n°2 : SAUR, FAYOLLE ET FILS, ESPACE DECO ;
- n°3 : MSE NORD ILE DE FRANCE, SFDE TRAVAUX, SYSTEME WOLF SAS, BLANCHARD ET FILS, PAYSAGE ADELIN, LACROIX JARDINS, ANTALVERT

Ces candidats présentent les garanties professionnelles, techniques, financières et juridiques requises et vont être consultés dès que le contrôleur technique et le coordonnateur sécurité et protection de la santé auront apporté leurs remarques au dossier de mise en concurrence.

Le 29 septembre 2015, le dossier de consultation a été adressé au mandataire de chacun de ces trois groupements et la date limite de remise des offres était fixée au 14 décembre 2015. Seuls les groupements ayant mandaté la SAUR et MSE NORD ILE DE France ont répondu.

Après analyse des offres établie par le maître d'œuvre, des questions complémentaires ont été adressées aux deux groupements le 28 janvier 2016 et la date limite de remise des réponses était fixée au 12 février. A cette occasion, les candidats ont fait de nouvelles propositions financières.

L'analyse définitive des offres, réalisée en fonction de la pondération des critères fixés dans l'avis d'appel à la concurrence et le règlement de la consultation, fait apparaître le classement des offres suivant :

CRITERES		SAUR	MSE NORD ILE DE FRANCE
Coût Note sur 40	Montant HT travaux Note sur 20 points	2.396.842,00 € 18,83	2.257.068,00 € 20,00
	Coûts HT d'exploitation Note sur 15 points	27.893,00 € 13,80	25.658,00 € 15,00
	Coût global Note sur 5 points	3.233.632,00 € 4,68	3.026.808,00 € 5,00
Valeur technique -Note sur 60		47	51,50
Totaux		84,31	91,50
Classement		2	1

Lors de sa réunion du 13 mai 2015, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au groupement constitué par les entreprises MSE NORD ILE DE France (mandataire), SFDE TRAVAUX, SYSTEME WOLF SAS, BLANCHARD ET FILS, PAYSAGE ADELIN, LACROIX JARDINS, ANTALVERT

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le projet de construction de la station d'épuration ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le marché de travaux de construction de la station d'épuration avec le groupement constitué par les entreprises MSE NORD ILE DE France (mandataire), SFDE TRAVAUX, SYSTEME WOLF SAS, BLANCHARD ET FILS, PAYSAGE ADELIN, LACROIX JARDINS, ANTALVERT pour un montant de 2.257.068,00 € HT ;
- DE SOLLICITER de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil régional d'Ile-de-France, les subventions les plus élevées possible et D'APPROUVER le dossier de demandes de subventions correspondant ;
- DE S'ENGAGER à respecter les principes de la charte qualité fixés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la fiche de suivi correspondant à cette charte qualité et tous les documents afférents aux demandes de financement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016 de l'eau et de l'assainissement.

Il est précisé que le marché de construction de la station d'épuration est attribué à l'entreprise MSE Nord Ile-de-France, et qu'il sera notifié dès que la commune aura reçu l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional d'Ile-de-France. La compétence eau et assainissement devant être reprise par la communauté de communes, c'est donc la dernière année où le projet de construction de la station d'épuration est encore possible, le Conseil régional ne subventionnera plus à l'avenir les projets liés à l'eau et l'assainissement des communes.

Un emprunt sera contracté auprès de l'Agence de l'Eau (à taux zéro) ainsi qu'auprès d'une banque afin de compléter cette opération financière.

Le prix du mètre cube d'eau évoluera entre 5.91 € et 6.04 € pour les personnes en assainissement collectif, actuellement il se situe à 4.31 €/m³.

La commune de Vienne-en-Arthies sera également informée de l'avancement de ce projet.

2- ACCUEIL DE STAGIAIRES DANS LE CADRE DE LA MESURE "100 000 NOUVEAUX STAGES"

Dans le cadre des travaux de remise à ciel ouvert du rû, le Conseil régional d'Ile-de-France rend obligatoire pour les bénéficiaires de subventions le recrutement d'au moins un stagiaire pour une période minimale de deux mois, ceci en fonction des montants de subventions

accordées. Il s'agit de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" adoptée par le Conseil régional afin de favoriser l'accès au travail des jeunes. La commune devra s'inscrire sur un site de bourse de l'emploi pour effectuer ce recrutement. Une convention sera ensuite établie avec la commune. M. Cozilis de la société CE3E (maître d'œuvre) pourrait encadrer ces jeunes stagiaires.

Un débat s'engage entre les conseillers qui estiment difficile la mise en place de cette obligation pour une petite commune sans beaucoup de transports et aussi sans rémunération pour les stagiaires.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette demande :

Vote :

Abstention : 1

Pour : 14

3 MISE EN PLACE D'UN TARIF REDUIT POUR LES REPAS DE CANTINE DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Pour les familles dont les enfants sont titulaires d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), incluant une intolérance alimentaire, il est proposé d'instaurer un tarif réduit à 2 € pour les repas pris au restaurant scolaire, sachant que les parents devront apporter un repas adapté à la prescription médicale qui sera déposé dans le réfrigérateur de l'école primaire dès le matin puisque l'agent en charge de la cantine commence son travail plus tard dans la matinée.

Les conseillers acceptent à l'unanimité la mise en place de ce tarif réduit à 2 €.

4 TARIF TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) SEPTEMBRE 2016

L'évolution du prix des TAP s'est faite progressivement de 1,70 € en 2014, puis 1,85 € en 2015. Pour la rentrée de septembre 2016 il est proposé que le tarif passe à 2 € pour des séances d'une heure, sachant que la commune risque de ne pas obtenir de subvention de l'Education nationale pour l'aider dans cette démarche bien qu'un PEDT (Projet Educatif Territorial) ait été établi.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le tarif de 2 € pour une séance d'une heure de TAP soit appliqué à partir de la rentrée de septembre 2016.

5 TARIFS BAC VETHEUIL/MOISSON PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Lors de demandes exceptionnelles en dehors des jours habituels (pour des groupes, tournages de films etc...) un tarif a été mis en place en 2012. Il est proposé d'actualiser ce tarif :

Pour 4 heures 130 €

Pour 8 heures 250 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de ces tarifs.

6 CONVENTION D'UTILISATION DES BORDS DE SEINE POUR UNE ACTIVITE DE LOCATION DE CANOES

Une activité de location de canoës sur les bords de Seine à proximité du bac (principalement dans le petit bras de la Seine) est proposée par Monsieur Julien Masson.

Cette activité se déroulera entre 10h et 20h du 1er avril au 31 octobre 2016. Le droit de place sera de 50 € pour la saison 2016.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande et dit qu'une convention d'utilisation temporaire du domaine public sera signée entre les deux parties (commune et M. Masson)

7 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CHORALE D'ENFANTS DE CREIL

C'est un groupe de 87 enfants "les C4", qui donne une représentation dans l'église Notre-Dame de Vétheuil le vendredi 20 mai 2016 à 20h30.

Une convention d'accueil doit être signée entre la ville de Creil et la commune de Vétheuil. Cependant les conseillers souhaitent apporter quelques modifications quant à l'organisation de ce concert :

articles 4 et 5 : Monsieur Raphaël Voisard sera chargé de l'accueil, de l'encadrement des enfants, ainsi que du clavier électrique.

article 9 : la commune de Vétheuil s'autorise à prendre des photos de la chorale et dégage sa responsabilité des photos qui pourraient être prises par le public (portables etc...)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que cette convention soit signée une fois les modifications apportées.

8 DEMANDE D'AFFILIATION AUPRES DU CIG DE LA COMMUNE DE PLAISIR ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

La commune de Plaisir et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise souhaitent adhérer au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France. Pour ce faire toutes les autres communes déjà affiliées doivent se prononcer sur cette demande.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande d'affiliation avec cependant une interrogation quant aux suivis des dossiers dont les délais de traitement sont actuellement relativement longs, qu'en sera t-il avec ces nouvelles adhésions qui contribueront à une augmentation de travail pour les agents du CIG ?

9 COMPTEURS GAZPAR CONVENTION GRDF

La commune de Vétheuil a été sollicitée par GRDF dans le cadre du projet GAZPAR (compteurs communicants sur le même principe que Linky pour ERDF).

En effet, GRDF envisage le déploiement de ces compteurs en 2020 sur la commune de Vétheuil.

Sur ce point la commune s'inquiète au même titre que pour Linky des conséquences sur la santé de ces ondes et rayonnements. Elle attend donc que l'Etat la rassure officiellement sur ces points avant d'envisager ce déploiement.

Par ailleurs, afin de recevoir les informations des compteurs, GRDF a saisi la commune pour signer une convention l'autorisant à implanter dans un local communal un ou deux concentrateur/s destiné/s à recevoir les données envoyées par ces compteurs communicants.

Les deux sites prévus unilatéralement par GRDF sont d'une part la mairie (grenier) et d'autre part l'église (clocher).

Cette demande est refusée par le conseil municipal à l'unanimité.

En effet, il est intéressant de constater que GRDF refuse une telle installation dans l'école mais n'a pas les mêmes attentions pour la mairie dans laquelle travaillent quotidiennement des agents et des élus. Par ailleurs, le grenier ne permet pas d'accueillir un tel matériel.

En ce qui concerne l'église, monument classé depuis 1845, le conseil indique que toute décision d'installation dans cet édifice doit faire préalablement l'objet d'un dossier de demande de travaux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagnée d'un étude d'impact Natura 2000.

Le conseil précise à cette occasion que les chiroptères nichent dans ces lieux et que la présence de ce type de matériel à rayonnement pourrait avoir de sérieuses conséquences sur la santé ou le déplacement de ces mammifères protégés.

Il est conseillé à GRDF de se rapprocher des opérateurs télécoms qui pourraient l'accueillir si tant est que les rayonnements électromagnétiques ne nuisent pas à la santé publique..

Le conseil municipal refuse à l'unanimité la signature de la convention d'occupation du domaine public par GRDF pour l'installation et l'hébergement de concentrateurs télérelève en hauteur pour plusieurs raisons :

- principe de précaution dans un souci de préserver la santé publique, la commune ne dispose pas d'éléments suffisants pour affirmer qu'il n'y a pas de nocivité sur les personnes à installer ce type de matériel. (compteurs et concentrateurs)

- Intrusion dans la vie privée des habitants puisque comptage sur les jours /horaires de consommation.

10 COMPTEURS LINKY ERDF

La commune de Vétheuil a été informée que le déploiement des compteurs Linky (compteurs intelligents d'ERDF) se ferait sur la commune entre novembre 2018 et juin 2019, cette opération concernant 450 compteurs à changer.

ERDF sollicitée ne souhaite pas participer à une réunion d'information au public mais a transmis à la commune un argumentaire pour répondre aux habitants (insuffisant). Cependant, les conseillers s'interrogent plus particulièrement sur la non nocivité de ces compteurs sur la santé publique.

Même si la généralisation de ces compteurs intelligents répond à une volonté du législateur imposant son déploiement, il n'empêche que les interrogations demeurent sans réponse sur les effets et conséquences de la multiplication des expositions aux ondes et particulièrement aux ondes électromagnétiques dont chacun peut faire l'objet sans même le savoir.

En l'état les conseillers ne peuvent donc accepter de voir la population exposée à des risques potentiels sans avoir de réponse concrète de la part de l'Etat et demandent donc avant tout déploiement que l'Etat fournisse de manière objective et transparente des réponses aux élus comme aux habitants, communique sur les contours et détails du projet Linky et assume officiellement son déploiement localement.

QUESTIONS DIVERSES

9.1 Soutien à la commune de Bennecourt

La commune de Vétheuil a été alertée par celle de Bennecourt de l'installation, sur la rive opposée de la Seine, d'une industrie de démantèlement de matériel et d'engins lourds. Cette usine peut être source de nuisances pour les habitants de cette commune des Yvelines.

Les conseillers de Vétheuil s'interrogent et s'inquiètent qu'une installation de ce type puisse se faire ou s'agrandir dans un espace aussi proche d'un site Natura 2000 et d'une Réserve Naturelle Nationale.

Les conseillers assurent les élus de Bennecourt et leurs habitants de leur soutien pour préserver de toutes nuisances sonores et paysagères l'environnement paysager et naturel de ce site particulièrement rare en Ile-de-France.

9.2 Opération Berges Saines 2016

L'opération Berges Saines, qui devait se dérouler le 28 mai, sera reportée en septembre ou octobre car la végétation actuelle trop élevée ne permet pas un ramassage optimal des déchets en Bord de Seine. L'association de la Seine en Partage sera contactée afin de connaître la raison de cette programmation tardive.

9.3 Présentation projet chambres d'hôtes/tables d'hôtes

Les propriétaires de la maison Claude Monet à Vétheuil viendront prochainement présenter leur projet de chambres d'hôtes/tables d'hôtes aux conseillers municipaux lors d'une réunion.

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.

Madame le Maire lève la séance à 22h50.